

rieux de dissidence de ces auteurs, est relatif au volume, ou, si l'on veut, à la quantité des reliques transférées. Le Laboureur semble croire, d'après les habitants du Forez, que les corps des deux saints nous furent enlevés en entier; les titres de Saint-Rambert en Bugey, cités par Guichenon, prétendent au contraire que la totalité était restée dans notre abbaye. En revanche, M. Depéry établit que chacun des deux monastères ne possédait que la moitié des reliques, et il constate ainsi leur authenticité.

Nous venons de dire que l'abbaye de Saint-Rambert, son chef-lieu du moins, appartenait au diocèse de Lyon dès les temps les plus reculés, V^e siècle. Elle en faisait partie encore, il y a soixante ans, et le terminait du côté de l'Est. On sait que la circonscription de cette province ecclésiastique était à peu près celle de la province civile nommée pas les Romains première Lyonnaise, — elle contenait de plus une portion de la Séquanaise, — et qu'elle tirait de son ancienne suprématie sur les autres provinces de la Gaule qui portaient le même nom qu'elle, ses droits de primatie, aujourd'hui réduits à un vain titre. Mais ces pouvoirs temporel et spirituel ne restèrent pas toujours dans des limites communes.

Dès que les empereurs d'Allemagne furent devenus seigneurs suzerains à l'occident du Jura, par la cession que leur fit Rodolphe le Lâche, au commencement du XI^e siècle, plusieurs petits chefs ou gouverneurs de cantons profitèrent de l'éloignement de leur maître suprême pour s'affranchir de l'obéissance qu'ils lui devaient, et pour rendre héréditaires dans leurs familles des biens primitivement révocables. Nous n'avons pas besoin de dire que ces usurpations se multiplièrent rapidement, et que l'empire incapable de soutenir ses droits devenus purement nominaux, abandonna peu à peu l'espérance de recouvrer des provinces dont il n'avait jamais joui par le fait. Le plus puissant, peut-être, de tout ces petits souverains était le sire de Coligny, dont les états au XII^e siècle, s'étendaient sur les bords de l'Ain, depuis le nord du Revermont jusqu'au Rhône, et s'avançaient dans l'Est jusqu'aux possessions de notre abbaye. Le château de Saint-Germain, un des points importants de son domaine, fut même plus tard une portion du marquisat de Saint-Rambert; après avoir